



MAIRIE DE GERVANS

Compte-Rendu de la réunion du Conseil municipal

L'an deux mille vingt et un, le Vingt et Un mars, le Conseil municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean-Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Corinne CHEVAL, M. Jean-Marc KEHRWILLER, Mme Patricia FAURE, M. Daniel HUGOUD, Mme Régine VERON, M. Christian DELAS.

Mme Stéphanie VEYRET donne pouvoir à M. Nicolas BAUGIRAUD

M. Damien EYNARD donne pouvoir à Mme Régine VERON

Mme Marie-Claude AYMARD donne pouvoir à M. Philippe MILAN

Date de la convocation : 11 mars 2021

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut siéger valablement.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Régine VERON, secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Début à 18h30

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 22 janvier 2022

Approuvé à l'unanimité

2) DELIBERATIONS

a) Finances

Désignation d'un Président de séance (CGCT article L2121-14)

En préambule, M. le Maire lit l'Art. L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « **Le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote** »

M. le Maire appelle ensuite, parmi les membres présents, à une candidature pour présider la présentation des Comptes administratifs. M. Philippe MILAN Adjoint aux finances propose sa candidature.

Accord à l'unanimité

Approbation des Comptes de gestion 2020 (Budget principal- Multiservices)

Mr le Maire remet à l'ensemble du Conseil Municipal, le document de synthèse élaboré par la Commission Finances, celui-ci détaille :

- Les comptes administratifs de la Commune et du Multiservice 2021
- Les comptes de gestion de la Commune et du Multiservice 2021
- Les budgets primitifs 2022 de la Commune et du Multiservice
- Subventions

Mr Philippe MILAN fait lecture au Conseil Municipal des documents synthétiques des comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2021 par la perception d'Annonay.

- Comptes de gestion du Multiservice

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	11150.11€	11182.66€
Dépenses	9160.67€	10782.87€
Résultats	1989.44€	399.79€

	Résultats de clôture 2020	Résultats d'exercice 2021	Résultats de clôture 2021
Investissement	7451.189€	1989.44€	9440.63€
Fonctionnement	4735.03€	399.79€	5134.82€

- Comptes de gestion de la Commune

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	205648.56€	551501.04€
Dépenses	186345.07€	516749.02€
Résultats	19303.49€	34752.02€

	Résultats de clôture 2020	Résultats d'exercice 2021	Résultats de clôture 2021
Investissement	113928.29€	19303.49€	133231.78€
Fonctionnement	261879.48€	34752.02€	196631.50€

Mr le Maire soumet ces comptes de gestion 2021 au vote pour approbation.

Accord à l'unanimité

Affectation du résultat 2021 pour le Multiservices

Mr le Maire propose d'affecter le résultat de 5134.82€ en résultat de fonctionnement reporté ligne 002. Mr le Maire soumet au vote.

Accord à l'unanimité

Approbation des comptes administratifs 2021

Mr Philippe MILAN fait lecture au Conseil Municipal des documents synthétiques suivants :

- Le compte administratif de la Commune 2021
- Le compte administratif du Multiservice 2021

Mr le Maire ne prend pas part au vote, il quitte la salle. Mr Philippe MILAN, Adjoint aux finances soumet ces comptes au vote.

Accord à l'unanimité

Affectation du résultat 2021 pour le Multiservices

Mr le Maire propose de verser la somme de 70000€ au compte 1068 en investissement et d'affecter le résultat de 126631.50€ en résultat de fonctionnement reporté ligne 002. Mr le Maire soumet au vote.

Accord à l'unanimité

Approbation des subventions communales 2022

M. le Maire fait lecture du tableau détaillant les subventions aux diverses associations Gervandoises 2022, la subvention pour le Sou des Ecoles est réévaluée de 100€ dans les 3 communes. La somme totale est de **14860€**.

Accord à l'unanimité

Approbation des budgets primitifs 2022

- **Budget primitif Commune**

Mr Philippe MILAN fait lecture des tableaux détaillant les dépenses et recettes pour la section de Fonctionnement. Les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant total de **626631.50€**.

Accord à l'unanimité

Mr Philippe MILAN fait lecture des tableaux détaillant les dépenses et recettes pour la section d'Investissement. Les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant total de **268942.78€**.

Accord à l'unanimité

- **Budget primitif Multiservice**

Mr Philippe MILAN fait lecture des tableaux détaillant les dépenses et recettes pour la section de Fonctionnement. Les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant total de 20880.63€

Accord à l'unanimité

Mr Philippe MILAN fait lecture des tableaux détaillant les dépenses et recettes pour la section d'Investissement. Les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant total de 18106.82€

Accord à l'unanimité

b) Administration générale

Taux d'imposition 2022

M Desportes (Conseiller aux décideurs locaux), c'est-à-dire qu'il conseille les Communes, a réalisé une étude sur les 5 dernières années (2016 à 2020) en analysant plusieurs facteurs : les dépenses et les recettes de fonctionnement, les opérations d'investissement, les financements des investissements et l'endettement.

M Desportes a constaté que les taux appliqués pour la taxe foncière bâtie et non bâtie ont stagné depuis plusieurs années. Cela a été un choix assumé par le Conseil Municipal. M. le Maire explique que les subventions demandées sont de plus en plus compliquées à obtenir.

M. le Maire propose les augmentations ci-dessous :

Foncier bâti : 23.59 % actuel augmenté à 24 % soit une hausse de 0.41 %.

Foncier non bâti : 29.35 % augmenté à 30.48 % soit une hausse de 1.13 %.

Accord à la majorité 12 voix pour et 3 voix contre

- **Désignation d'un représentant à l'Association Foncière de Remembrement**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au remplacement de M. Damien BADEL par M. Benjamin AMBLARD viticulteur à Chantemerle les Blés et coopérateur à la cave de Tain. Celui-ci représentera la cave de Tain au sein du bureau de l'AFR.

Accord à l'unanimité

Convention de soutien technique Arche Agglo/ Communes

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'objet de la convention a pour objet de déterminer les missions et modalités d'intervention d'un soutien technique par l'apport de personnel, compétences ou matériels d'Arche Agglo.

Approuvé à l'unanimité

Soutien humanitaire à l'Ukraine

M. le Maire expose au Conseil Municipal que AMF 26 (Association des Maires de la Drôme) propose aux Communes de faire un don afin de venir en aide au peuple Ukrainien. M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association « Aides Actions Internationales Pompiers 2 AIP ».

Approuvé à l'unanimité

4) Questions et infos diverses

- Un planning de présence pour les élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) a été établi.
- Rencontre avec Mme Mireille Clapot le 11 avril 2022 à 18h00 à la salle Paul DELHOME.
- Dossier "Le clos des Vignes" SDH - discussion sur les suites à donner avec Me Cassegrain et la commission Finances de la Mairie.
- Départ en retraite de Mme Marie Thérèse Sauvajon le 31 mars prochain

La séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance

R. VERON

Le Maire

P. CLAUDEL